



FICHE PRATIQUE EN FALC (Facile A Lire et à Comprendre)

LE PROTECTEUR AD HOC

Le protecteur ad hoc est une personne

Cette personne est nommée par le juge des contentieux de la protection

Le juge des contentieux c'est le juge des tutelles



➤ La mission du protecteur ad hoc

Le protecteur ad hoc doit :

- me représenter
- m'aider

pour défendre mes **intérêts personnels**

Mes **intérêts personnels** sont

- toutes les bonnes choses
- tous les avantages

importants pour moi

Par exemple :

- l'argent
- la santé
- les loisirs



➤ L'intervention du protecteur ad hoc

Mon protecteur ad hoc intervient dans une situation précise

Cette situation précise c'est quand :

- mon intérêt personnel
est différent
de l'intérêt personnel de
 - mon tuteur ou
 - mon curateur



Par exemple :

- si mon tuteur veut acheter ma maison
Mon tuteur a des avantages personnels dans la décision
Le tuteur ad hoc doit intervenir
- si je reçois des biens en **héritage**
Un **héritage** c'est recevoir les biens d'une personne décédée
Si mon tuteur est aussi concerné par cet héritage
Mon tuteur a des avantages personnels
Le tuteur ad hoc doit intervenir
- si je veux donner de l'argent à mon curateur
Mon curateur a des avantages personnels dans ma décision
Le curateur ad hoc doit intervenir



➤ Les aides et contacts

J'ai un problème ou je veux des informations :

- j'appelle le numéro gratuit :

→ 0806 80 20 20



La DREETS remercie les personnes de l'ESAT Malécot de Lille Fives

Elles ont participé activement à la rédaction de ce document FALC

« © Logo européen du Facile-à-Lire : Inclusion Europe.
Plus d'information sur www.inclusion-europe.org »



Ce support a été créé en FALC grâce au partenariat de :

